Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe

Basse-Terre « Ville d'art et d'histoire ». Valorisation de l'architecture et du patrimoine



Yolande Vragar

Numéro 150-151, mai-août-septembre-décembre 2008

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1041713ar DOI: https://doi.org/10.7202/1041713ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé) 2276-1993 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Vragar, Y. (2008). Basse-Terre « Ville d'art et d'histoire ». Valorisation de l'architecture et du patrimoine. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (150-151), 117–129. https://doi.org/10.7202/1041713ar

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2008

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Basse-Terre « Ville d'art et d'histoire » Valorisation de l'architecture et du patrimoine

Yolande Vragar Animateur de l'architecture et du patrimoine de la ville de Basse-Terre

INTRODUCTION

Le label des « Villes et pays d'art et d'histoire » créé il y a plus de vingt ans par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, est attribué aux villes ou pays qui s'engagent à valoriser et animer le patrimoine dans toutes ses composantes. Créé en 1995, le Conseil national des Villes et pays d'art et d'histoire oriente la politique générale du réseau. Il émet un avis sur les candidatures au label ainsi que sur les retraits pour non respect du cadre établi par la convention.

Le réseau national compte aujourd'hui près de 124 villes et pays qui ont signé ou renégocié une convention avec l'État, ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'architecture et du patrimoine. En région Guadeloupe, les villes de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre s'inscrivent dans cette démarche, respectivement depuis 1995 et 2002.

Aussi, s'appuyant sur l'histoire croisée des deux villes, différentes facettes de leur patrimoine bâti font-elles ressortir leurs identités et leurs fonctions respectives. Ces caractéristiques définies, notre propos consistera à présenter quelques pistes de valorisation et d'animation de ce patrimoine à Basse-Terre dans le cadre du label.

- 1. Ville de Basse-Terre : généralités historiques
 - 1.1 Un site organisé entre mer et montagne

Basse-Terre se caractérise d'abord par son site à demi localisé entre la mer des Caraïbes et le volcan de la Soufrière (fig.1). Au pied du massif

montagneux, qui laisse circuler les alizés par le col de Gourbeyre, s'étale une rade foraine. Un important réseau hydrographique composé de ravines et de rivières organise l'espace d'une superficie de 578 km².

1.2 De la Basse-Terre précolombienne à l'aiguade du XVII^e siècle

Le long du littoral, entre les communes de Basse-Terre et de Baillif, sont attestées les traces des Néo-Indiens datées de la période huecan et cedrosan-saladoïde (-500 et 1^{er} siècle avant J.-C.). Cette implantation est localisée dans le centre ville de Basse-Terre, aux abords de la cathédrale et du port¹ (fig. 2).

L'île de la Guadeloupe, placée au milieu de l'arc des Petites Antilles, est restée un lieu de passage aussi bien pour les Amérindiens que pour les Européens. Anne Pérotin-Dumon² rappelle d'ailleurs que « Sur ce passage, l'île de la Guadeloupe a été, avec la Dominique, une aiguade favorite des flottes ». Dès lors, les contacts entre Européens et Caraïbes s'établissent le long de la côte et se soldent par l'anéantissement de ces derniers durant la période de la colonisation française.

1.3 La fondation du bourg de la Basse-Terre au milieu du XVIIe siècle

Les qualités du site – abondance en eau douce, mouillage aisé et terres alluviales fertiles – favorisent l'installation des premiers colons qui débarquent dans l'île en 1635. Dès 1650, le gouverneur Charles Houël établit son château fort sur la rive gauche de la rivière du Galion. Adossé au fort, un petit centre commerçant se développe alors grâce à la culture et la transformation de la canne à sucre³. En 1667, le bourg se limite au fort et à quelques installations des religieux carmes et jésuites. En 1686, il s'étend au-delà de la rivière aux Herbes, préfigurant le bourg Saint-François, créé autour de l'église des capucins en 1673. Un dessin du père Plumier daté de 1688 (fig. 3) révèle un bourg qui s'étend des deux côtés de la rivière aux Herbes. À la fin du XVII° siècle, la convoitise des Anglais provoque des conflits qui éclatent en 1691 puis en 1703.

1.4 L'essor de l'industrie sucrière et le développement de l'urbanisme au XVIII^e siècle

Au XVIII^e siècle, le développement de la culture et de la transformation de la canne à sucre intensifie la traite négrière et l'esclavage. Dans l'arrière-pays de Basse-Terre sont établies de nombreuses habitations. Dans le même temps, l'activité portuaire et le commerce s'accroissent.

Du point de vue urbanistique, en 1749, le gouverneur de Clieu, l'ingénieur militaire de Bury et le voyer Ferreire⁴ proposent pour le quartier

^{1.} Dominique Bonissent, « La Basse-Terre précolombienne » dans Basse-Terre, patrimoine d'une ville antillaise, Pointe-à-Pitre : Jasor, 2006, p. 22-33.

^{2.} Anne Pérotin-Dumon, La ville aux îles, la ville dans l'île, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, 1650-1820, Paris: Karthala, 2001, p. 89.

^{3.} On note l'établissement de deux raffineries de sucre à la fin du XVII^e siècle. Raffineries qui disparaissent à l'issue de la « promulgation de mesures protectionnistes en faveur des raffineurs métropolitains ». Arrêts du 21 juin 1684 et des 20 juin et 20 août 1698. *Basse-Terre...*, op. cit. p. 46.

^{4.} *Plan du bourg de la Basse-Terre* par l'ingénieur militaire Houël, 1720. Reproduction, *ibid.*, p. 46.

de Saint-François un plan organisé en damier, contrairement à l'installation spontanée de type « village rue » des débuts (fig. 4). Le même projet prévoit également la construction d'un pont en pierre sur la rivière aux Herbes pour réunir les bourgs de la Basse-Terre et de Saint-François, formant ainsi une ville.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'industrie sucrière connaît un essor considérable. Les rivalités franco-anglaises se multiplient. L'île est assiégée et occupée entre 1759 et 1763. Cette période est souvent qualifiée de période faste pour la Guadeloupe, « libérée de la tutelle de la Martinique (et) l'intense activité économique permet à l'île, notamment à la Grande Terre, de connaître un essor remarquable⁵ ».

De retour à la France après le traité de Paris, la Guadeloupe profite d'une autonomie administrative et militaire jusqu'en 1768 et poursuivie jusqu'en 1775. Dès cette période, la baie du Petit Cul-de-Sac prend peu à peu de l'importance en matière de commerce. La ville de Pointe-à-Pitre naît par ordonnance du 24 mars 1764. Elle va désormais concurrencer Basse-Terre.

Toutefois, entre 1764 et 1768, sous le gouverneur Nolivos, un programme d'aménagement d'une grande promenade plantée de tamariniers dans le quartier Saint-François est lancé. De riches marchands bâtissent aux abords des hôtels particuliers destinés à la fois au commerce et au logement. Leurs façades respectent l'alignement et proposent un bel ordonnancement.

En 1768, le chevalier de Novion dresse un plan de la ville qui présente les principales installations. Basse-Terre rassemble alors toutes les fonctions militaires, religieuses, administratives et commerciales. En 1770, l'administration acquiert des terrains pour la construction d'un hôtel du gouvernement. Le gouverneur d'Arbaud propose en 1776 un programme qui n'aboutit pas. Toutefois, le quartier du Carmel est redynamisé grâce aux nouveaux aménagements réalisés (le Champ-de-Mars, l'enclos du Gouvernement, le lotissement de la Nouvelle-Ville) afin de dédommager les propriétaires expulsés des abords du fort (fig. 5).

Durant la période révolutionnaire, plusieurs événements marquent l'histoire de la ville, à savoir : la reconquête par Victor Hugues de la Guadeloupe assiégée par les Anglais et la première abolition de l'esclavage. Au plan économique, la guerre de course s'organise pour approvisionner l'île coupée de la métropole, et le port de Basse-Terre devient le centre de la course pour les Petites Antilles.

Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, la ville de Basse-Terre présente un parcellaire fixé et les atouts d'une capitale, dotée d'un système d'adduction d'eau, mais néanmoins sans infrastructures portuaires, rares à cette époque.

1.5 Une évolution en dents de scie au XIXe siècle

Le début du XIX^e siècle marque pour Basse-Terre une période fluctuante, tant du point de vue économique et démographique qu'urbanistique. D'abord, la ville est en état de ruine après les événements révolutionnaires, la lutte contre le rétablissement de l'Ancien Régime en 1802

^{5.} Ibid., p. 50.

et les guerres napoléoniennes survenues entre 1810, 1814 et 1816. Ensuite, elle traverse une période difficile avec le passage des cyclones de 1825 (400 morts et de nombreux établissements détruits), 1865 et les épidémies de choléra en 1865 et 1866 (10 039 habitants en 1865, 1/5^e de la population décimée).

Cependant, quelques aménagements révèlent une volonté de maintenir l'activité. Ainsi le gouvernement anglais édifie en 1810 la résidence du gouverneur à côté du Champ-d'Arbaud, le palais de justice. Sous le gouvernement de Lardenoy, des constructions sont entreprises, notamment l'hôpital militaire à partir de 1819 et, après 1825, les magasins du roi, la prison, les églises du Carmel et de Saint-François et les casernes d'Orléans. En 1844, le quartier Saint-François au niveau du cours Nolivos est incendié et 53 maisons brûlées.

L'abolition de l'esclavage en 1848 draine en ville les nouveaux libres qui occupent les mornes et les terrains situés le long de la rivière aux Herbes. Ces quartiers constitués de Mallian, le Galisbé, Petite-Guinée, connaissent de gros problèmes d'insalubrité. On note une certaine stagnation même si quelques constructions sont réalisées comme le séminaire-collège et l'évêché en 1855, l'hospice civil en 1863, l'agrandissement de l'église Saint-François devenue cathédrale Notre-Dame de Guadeloupe et les quais en bois.

À la fin du XIX^e siècle, le maire Bernus effectue des aménagements en construisant l'hôtel de ville en 1889 (fig. 8), le pont métallique sur la rivière aux Herbes et le marché couvert de deux pavillons métalliques en 1892.

1.6 Modernité et revitalisation des centres anciens au XX^e siècle

Le XX^e siècle est surtout marqué par l'intervention de l'architecte Ali Tur, invité en Guadeloupe par le gouverneur Tellier après le cyclone de 1928. En effet, devant l'ampleur des dégâts, le gouverneur fait appel à cet architecte des colonies pour reconstruire la Guadeloupe. À Basse-Terre, Ali Tur dresse un plan non réalisé qui adopte les principes de l'urbanisme moderne. Il conçoit d'imposants édifices en béton armé, les palais du gouverneur (fig. 9), du Conseil général, de Justice, ainsi que la Chambre de commerce, l'hôpital Saint-Hyacinthe et le marché.

Dans les années 1960, un port bananier est établi à Basse-Terre. Dans la même période, le boulevard maritime est réalisé en 1962, puis prolongé entre 1964 et 1965. En 1976, la ville est évacuée en raison de l'éruption de la Soufrière. De nombreux Basse-Terriens ne se réinstallèrent pas en ville. Celle-ci perd définitivement son activité portuaire au profit de Pointe-à-Pitre.

En 1990, les travaux de restructuration des centres anciens se poursuivent afin de revitaliser l'espace urbain déserté. Le marché central, la gare routière et le front de mer et les travaux sur le port permettront de redonner à cette ville tout son attrait.

2. Basse-Terre, une identité architecturale révélée à travers sa fonction de chef-lieu

Au regard de cet historique, il apparaît que l'identité architecturale de Basse-Terre se caractérise d'abord par son site, puis à travers son architecture traditionnelle qui utilise la pierre et le bois. À Basse-Terre, cet usage de la pierre renferme diverses notions. La première tient au site urbain qui regorge de galets de rivières et se trouve non loin des carrières d'extraction de pierre. La seconde est liée à l'influence européenne qui met en avant les notions de noblesse, de pouvoir et de richesse conférées à la pierre pour exprimer à la fois, les fonctions et le statut social. Enfin, la quatrième vise la sécurité, bien que l'île soit exposée aux séismes.

Par conséquent, Basse-Terre se distingue des autres villes de l'archipel par la présence de nombreux édifices en pierre ou maçonnerie. Les nombreux ouvrages publics ou privés construits entre le milieu du XVII^e siècle et la fin du XIX^e en témoignent (fig. 6). On compte parmi eux les fortifications, les églises, les immeubles destinés au commerce et au logement du cours Nolivos, les maisons bourgeoises, les éléments d'adduction d'eau,

les ponts et autres ouvrages.

De la pierre de taille au simple galet de rivière, la pierre symbolise au début de la colonisation, le pouvoir, la force, la résistance face aux incendies, la richesse et la sécurité. Elle s'impose plus facilement au niveau de la construction des édifices du pouvoir colonial (maison du gouverneur, fort, église, hôpital militaire...). Dès le XVIIIe siècle jusqu'à l'apparition du béton armé, la pierre est abondamment utilisée pour les ouvrages publics (ponts [fig. 7], aqueducs, réservoir d'eau, fontaines...). C'est également un signe de progrès et d'hygiène pour la réalisation des canalisations, pavage des rues et des places. Ainsi s'est forgée peu à peu l'identité de la ville de Basse-Terre.

Cette identité se définit d'abord par son milieu naturel, son patrimoine bâti et son parcellaire qui ancre la ville dans son histoire. Cette identité se révèle à travers sa fonction de chef-lieu, avant d'être détrônée au plan économique par Pointe-à-Pitre.

3. Basse-Terre: « Ville d'art et d'histoire »

3.1 Le label et le réseau national des « Villes et Pays d'art et d'histoire » : le cadre général

Pour valoriser ce patrimoine riche et varié, les deux villes ont intégré le réseau national des villes et pays d'art et d'histoire. C'est un réseau d'échanges d'expériences et de savoir-faire qui bénéficie de la promotion nationale et d'un site Internet. L'apport du réseau au territoire s'inscrit à travers les actions de communication, les actions éducatives et de formation.

3.2 La convention

Elle est adaptée par chaque ville en fonction de ses spécificités. Les objectifs de la convention se définissent selon trois axes, à savoir:

valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale;

- développer une politique des publics pour :

- o sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager,
- o initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine,
- o accueillir les visiteurs,

- sauvegarde le patrimoine.

Quels sont les moyens mis en œuvre dans le cadre du label ? Il s'agit avant tout de créer un service de promotion et de valorisation de l'architecture et du patrimoine. Il convient pour cela de :

- recourir à un personnel qualifié (animateur du patrimoine recruté sur concours et guides conférenciers agréés par le ministère de la Culture et de la Communication après examen d'aptitude);
- créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), véritable instrument de médiation et de sensibilisation aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère au service des publics;
- assurer la communication, la diffusion et la promotion de l'architecture et du patrimoine.

Cela suppose de:

- utiliser le label ainsi que le logo des « Villes et Pays d'art et d'histoire » ;
- réaliser des publications sur l'architecture et le patrimoine à partir de la charte graphique;
- diffuser et afficher de manière régulière, les informations relatives aux visites proposées;
- relayer la promotion nationale du label.

Pour mettre en œuvre cette convention, un partenariat étroit est établi entre la ville et l'État, ministère de la Culture (Direction de l'architecture et du patrimoine — DRAC en région) qui apporte son soutien technique et financier. Le fonctionnement de la convention est assuré par une commission de coordination qui se réunit une fois tous les deux ans. Un bilan annuel permet d'évaluer l'ensemble des actions.

3.3 La mise en œuvre des actions du label à Basse-Terre

Depuis les années 1990, la ville de Basse-Terre s'inscrit dans une démarche de préservation, de mise en valeur et de revitalisation des centres anciens. L'attribution du label « Ville d'art et d'histoire » le 21 février 1995 a été une reconnaissance de son potentiel patrimonial. La municipalité s'était alors engagée à valoriser et animer ce patrimoine dans toute sa diversité.

Dix ans après, le bilan est positif avec la création d'un service chargé du suivi de la mise en œuvre de la convention. L'ancienne maison Buffon a été rénovée depuis 2002 pour accueillir le service et le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (fig. 11). Ce centre doit comprendre une exposition permanente et des expositions temporaires, un service éducatif et un centre de ressources documentaires. Seule l'exposition permanente, en cours de réalisation, reste en attente. En terme de fréquentation, l'ensemble des actions comptabilise près de 50 000 visiteurs.

La convention cadre 2006-2010, renégociée en 2006⁶ a redéfini les objectifs et le soutien technique et financier de l'État (DRAC). L'élaboration d'un projet culturel « Ville d'art et d'histoire » assure la cohérence des

^{6.} Convention cadre de Basse-Terre « Ville d'art et d'histoire » signée le 5 octobre 2006.

actions à programmer. Le projet de Basse-Terre, intitulé « Basse-Terre : de la trame urbaine à la création artistique » entend sensibiliser les publics à l'architecture et au patrimoine tout en tenant compte de la création contemporaine.

Parmi les actions proposées, on compte :

 les visites guidées payantes à heures fixes ou à la demande autour des centres anciens (quartiers du Carmel, de Saint-François et le fort Louis Delgrès) et de circuits thématiques (fig. 10);

 la sensibilisation des habitants par des expositions, conférences mensuelles « Rencontres d'architecture d'art et d'histoire » pour aborder un sujet d'actualité ou une thématique relative à l'architecture, au

patrimoine:

- l'initiation des jeunes au patrimoine par le biais des ateliers permanents sur le temps scolaire ou en classes du patrimoine. Les travaux réalisés font généralement l'objet de valorisation par des présentations d'expositions, de représentation théâtrale ou de publication de brochures, affiches, cartons...;

 l'inventaire du patrimoine architectural et mobilier, base de notre action d'animation et de valorisation, a été réalisé par la ville, la DRAC et la Région, avec le concours des fonds européens;

la communication autour du patrimoine est également une des missions du label, notamment la réalisation d'outils comme des brochures, des ouvrages, des affiches, cartes postales et surtout la création d'un site Internet... L'ensemble de cette production constitue à la longue, les produits de vente de la librairie.

3.4 Quelles perspectives pour un développement durable de la ville et son territoire ?

À Basse-Terre, les missions du label ne prendront leur pleine mesure que si l'évolution de la ville s'inscrit dans un développement global et durable du territoire. En effet, le développement durable associe trois facteurs indissociables: « le respect de la nature, l'équité sociale et l'efficacité économique »⁷. Il répond désormais aux exigences de tout citoyen. Or, les villes labellisées⁸, villes historiques et patrimoniales, doivent relever les défis urbanistiques et environnementaux de demain, liés à la gestion des risques majeurs, l'énergie, les espaces verts, la collecte et le tri des déchets, la gestion des transports et des flux urbains et enfin, la création d'un parc de logements sociaux à haute qualité environnementale.

Une prise en compte du patrimoine dans ces espaces n'est possible que si un certain nombre d'outils sont mis en place. Citons premièrement la préservation, la sauvegarde et la restauration du patrimoine et des centres anciens par la création d'une zone de protection du patrimoine architectural et paysager (ZPPAUP). Les études du Carmel et de

^{7.} Mohamed Benkalfa, Le développement durable face au nouveau désordre mondial : réflexion autour des pratiques et enjeux de la diplomatie environnementale, Pyramide Papyrus Presse, 2005 (coll. « Pensées politiques »), p. 122.

^{8.} L'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés a proposé, sur ces questions, une rencontre autour du thème « Patrimoine et qualité résidentielle, centres anciens et développement durable », Narbonne, 29-30 novembre 2007.

Saint-François, lancées en 1994 et 1997, devront être actualisées et validées. Deuxièmement, il serait judicieux que les projets de rénovation urbaine (ANRU) s'étendent aux quartiers défavorisés. Troisièmement, développer les actions du label, aujourd'hui, nécessite le recrutement de nouveaux personnels spécifiques à temps plein, la création du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, complétée par une signalétique patrimoniale pour les habitants et les visiteurs.

Enfin, toutes ces pistes seraient exploitables grâce aux partenariats étroits à développer avec les centres de recherche, les lieux d'éducation, les institutions de promotion touristique et les associations (université Antilles-Guyane, Éducation nationale, CTIG). De même, le soutien technique et financier en faveur des villes labellisées, par contractualisation avec les établissements publics intercommunaux et les collectivités majeures, favoriserait un meilleur rayonnement des actions initiées auprès des publics sur l'ensemble du territoire.

CONCLUSION

Les villes labellisée se sont engagées à valoriser leur patrimoine architectural, urbain et paysager dans le cadre du label « Villes et Pays d'art et d'histoire ». Les missions qui leur incombent dépassent largement celles d'une collectivité communale et rayonnent sur les territoires. L'accompagnement des municipalités signataires de la convention « Ville d'art et d'histoire » par les collectivités majeures s'avère inévitable dans le cadre des projets de développement durable de la Guadeloupe.

Pour Basse-Terre, il devient urgent d'intervenir, notamment dans les domaines de la préservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti et mobilier, la pérennisation des emplois spécifiques, du tourisme durable, la formation et l'initiation des jeunes à l'architecture et au patrimoine et la prise en compte des centres anciens dans l'amélioration de la qualité du cadre de vie tant des habitants que des visiteurs.



Fig. 1 – Vue aérienne de Basse-Terre (© Photo Région Guadeloupe)



Fig. 2 – Mobilier d'une sépulture d'époque cedrosan-saladoïde sur le site de Saint-François (© Photo J. Lobeau)



Fig. 3 – Dessin du bourg de la Guadeloupe, par le père Ch. Plumier, 1688

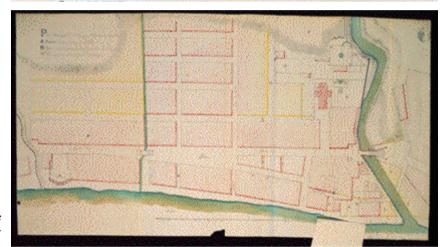


Fig. 4 – Plan d'une partie du bourg de Saint-François, 1749 (© ANOM)

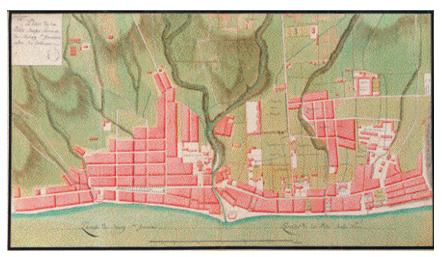


Fig. 5 – Plan de Basse-Terre et ses environs, 1787 (© ANOM)



Fig. 6 – Maison Chapp, $XVIII^e$ - XIX^e s. (© Ville de Basse-Terre)



Fig. 7 – Pont du Galion, XVIII^e s. (©Ville de Basse-Terre)



Fig. 8 – Hôtel de Ville, XIX^e s. (© Ville de Basse-Terre)



Fig. 9 – Palais du Gouverneur, arch. Ali Tur, 1933 (© Inventaire, Région Guadeloupe)





Fig. 10 – Visites guides par les guides conférenciers (© Ville de Basse-Terre)



Fig. 11 – Maison de l'architecture et du patrimoine (anc. maison Buffon), côté cour, d. XIX $^{\rm e}$ s. (© Ville de Basse-Terre)